

Ecole Élémentaire
Olympe de Gougues
3 rue des Ruettes
01500 Ambronay

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
EXTRAORDINAIRE
du 19 / 05 / 2020**



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspectrice de l'éducation nationale : Madame VALLIER-DUBOIS			excusée
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé(e)	Représentant
Directeur de l'école –M. Paris		X	
Présidente : Mme Lèbre	X		
Maire :Mme Levrat (sortant) Mme Barillot (entrant)	X		
Conseiller municipal : M. Bonetti	X		
ENSEIGNANTS			
Mme NOVEL	X		
Mme LETENEUR		X	
Mme GAUTHIER		X	
Mme FONTANIERE		X	
Mme FRAYSSE		X	
M. PEBOSCQ-LAHON		X	
Mme BASTIE		X	
Mme PITON		X	
Enseignants du RASED :		X	
D.D.E.N : Mrs DUSSOLIN et PERRET		X	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme BERTRAND	X		
Mme URARD	X		
Mme GIORIA	x		
M. LAURENT	X		
M. PITON	X		
Mme DUCHEMIN		X	
Mme REYRE		x	
VOIX CONSULTATIVE			
Directeur-Adjoint de l'ITEP d'AMBRONAY : M. GRACA		X	
Coordonnateur pédagogique de l'ITEP d'Ambronay : M. CHARLES ROZAN		X	
INVITE			
M . Faelchlin pour le CLSH	X		

Procès-verbal établi le 20 / 05 / 2020

La présidente, enseignante
Nom : Mme Lèbre
signature

La secrétaire, enseignante
Nom : Mme Novel

Signature

Date : 19/05/2020
Heure de début : 18h / Heure de fin : 19h

Ordre du jour :

Plan de réouverture progressive de l'école: informations aux parents et réponses aux questions.

1 – Premier bilan

Avec les trois classes accueillies, l'organisation et le planning prévus pour cette reprise fonctionnent bien. Le bilan est positif sur cette courte période.

L'équipe enseignante a prévu de se voir le jeudi 28 mai afin de faire le point (plus de classes auront effectué leur rentrée).

2 – Le nettoyage et la désinfection des locaux – Le personnel disponible

Mme Falaise (ATSEM) est mise à la disposition de l'école élémentaire pour l'instant jusqu'au 17 juin et cela sera certainement prolongé jusqu'à la fin de l'année. L'équipe enseignante en remercie la mairie et l'école maternelle.

Elle est présente de 8h45 à 16h25. Elle est chargée de la désinfection des sanitaires (robinet, distributeur de papier, de savon à mains ...), des poignées de porte, des rampes d'escalier, des interrupteurs.... Elle effectue ce travail après chaque passage des classes. Pendant les récréations, elle désinfecte les bureaux des élèves et aère les classes. Ces dernières sont aérées à de nombreuses reprises au cours de la journée (avant l'arrivée des élèves, pendant le temps méridien...).

Les désinfections ne se font pas en présence des élèves. Les temps d'attente entre le nettoyage et la réutilisation des lieux par les élèves sont respectés.

Annie VIDAL et Nadine DUZ (ATSEM) viennent aussi aider au nettoyage pendant le temps méridien si nécessaire.

Mme Diaz est chargée du nettoyage quotidien des sols.

3 – Les masques

Les masques pour les enseignants et pour l'AVS sont fournis par l'Education Nationale. La dotation en masques pour le mois de mai est supérieure à la quantité nécessaire (deux masques/jour/personne). Ceci permet de changer de masque plus souvent si besoin. Les masques pour le mois de juin seront récupérés prochainement.

4 – La gestion de la demi-pension

La mairie rappelle que la capacité maximale d'accueil à la cantine est de 50 enfants pour pouvoir respecter les règles de distanciation physique. Pour l'instant, moins de 50 enfants sont inscrits pour le mois de juin.

Sur les quatre jours passés, aucune difficulté n'a été rencontrée dans l'accueil des enfants.

5 – Le lavage des mains

Il s'effectue à de nombreuses reprises au cours de la journée sous la surveillance des enseignants ou de Mme Falaise (pour les plus jeunes). Des sanitaires sont réservés à chaque classe pour éviter les croisements entre les élèves de classes différentes. Un marquage au sol a été prévu dans les couloirs pour matérialiser les lieux d'attente.

Des affiches rappelant les gestes barrières ont été mises en place sur les portes des sanitaires.

Les élèves sont autorisés à aller aux toilettes pendant le temps de classe. L'enseignant peut alors se placer à l'entrée de sa classe pour la surveillance des toilettes.

Un sens de déplacement a été mis en place dans certaines classes, matérialisé par des flèches au sol.

Pour la classe de Mme Lèbre (seule classe à ne pas avoir de sanitaires à proximité), la surveillance des toilettes sera assurée par Mme Jarret AVS de la classe.

6 – Les sanitaires

Pendant les récréations, seules deux classes sont présentes dans la cour en même temps. Le passage aux toilettes se fera sous la surveillance d'un enseignant. Un seul élève à la fois est autorisé à aller aux toilettes. Un marquage au sol, dans la cour de récréation, a été prévu avec un côté fille, un côté garçon pour attendre son tour.

7 – La gestion des cas suspects

Une procédure, rédigée par l'ARS (Agence Régionale de Santé), a été envoyée dans chaque école. Elle précise de façon détaillée la démarche à suivre dans la gestion d'un cas COVID-19.

Un courrier d'information à destination des parents d'élèves est également prévu.

En cas de suspicion de Covid-19, l'élève sera isolé immédiatement dans l'infirmerie et il lui sera fourni un masque pédiatrique. Ses parents seront prévenus et il leur sera demandé de venir récupérer leur enfant dans les plus brefs délais en respectant les gestes barrières.

Le nettoyage approfondi de l'infirmerie sera réalisé après un temps de latence de quelques heures.

8 – La gestion des récréations

Les récréations se font de façon échelonnée ; seules deux classes sont présentes en même temps dans la cour. L'espace a été partagé en deux zones (une zone pour chaque classe).

Des nouveaux jeux de cour ont été présentés aux élèves, jeux qui permettent de s'amuser tout en respectant la distanciation.

9 – Les activités sportives et culturelles

Des activités en danse et en athlétisme peuvent être envisagées.

10 – Les enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques

En arts plastiques, l'utilisation du matériel personnel (crayons de couleurs, feutres) permettra de réaliser des activités variées. L'activité peinture est réalisable sur des grands supports, avec un pinceau et des pots attribués à chaque élève.

La pratique du chant est aussi possible dans la salle d'activités et du fait que les groupes classes sont à effectif réduit.

11 – L'attestation d'incapacité d'accueil

La demande est à faire auprès du directeur.

12 – La gestion des circulations

Des barrières ont été installées à proximité de la cantine. Les parents attendent la sortie des classes à ce niveau.

Les rentrées et sorties de l'école se font de façon échelonnée (en général deux classes en même temps) selon un planning communiqué aux familles. Pour la sortie de l'école, les élèves attendent face au grillage et un marquage au sol matérialise l'espace réservé à chaque classe.

La classe de CM2 de M. PEBOSCQ-LAHON emprunte les escaliers de secours pour les entrées et sorties du bâtiment.

Dans chaque classe, il sera précisé qu'en cas d'alerte incendie la priorité reste l'évacuation des locaux dans le calme.

13 – L'école à distance

La continuité pédagogique sera poursuivie jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Certains enseignants enverront les corrections. Ce choix fait partie de leur liberté pédagogique.

Avec cette reprise de l'école, les enseignants poursuivront et consolideront les apprentissages. Il ne s'agira pas de terminer le programme à tout prix.

14 – Questions diverses

-A partir du mois de juin, le nombre d'élèves accueillis va augmenter ce qui va nécessiter la mise en place d'un roulement dans certaines classes. Ce roulement tiendra compte des fratries.

L'alternance retenue est celle d'une semaine sur deux. Il est précisé que si la rentrée de septembre doit se dérouler dans les mêmes conditions que celles de juin, l'alternance mise en place en septembre ne sera pas nécessairement celle choisie pour le mois de juin.

-Concernant le LSU (livret scolaire unique) pour le seconde semestre, nous attendons les directives.

-La réunion des futurs parents de CP ne devrait pas pouvoir se tenir. Une information sera communiquée sur ce sujet prochainement.